



# CONCOURS DES MAISONS et FERMES FLEURIES

Les personnes qui souhaitent participer  
au concours 2024

sont priées de s'inscrire à la Mairie

avant le dimanche 26 mai 2024

(merci de vous munir d'un RIB)

**Le fleurissement doit être très visible de la rue**

-  1<sup>ère</sup> catégorie : Maison avec jardin
-  2<sup>ème</sup> catégorie : Balcons, terrasses, murs et fenêtres
-  3<sup>ème</sup> catégorie : Hôtel, café, restaurant, gîtes ruraux...
-  4<sup>ème</sup> catégorie : Ferme fleurie

